



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 18.02.2022

Publications supplémentaires: KABVD 18.02.2022

Date d'échéance prévue: 18.02.2027

Numéro de publication: KK04-0000024927

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400 Yverdon-les-Bains

Etat de collocation et inventaire ARIS SA ENTREPRISE GENERALE

Débiteurs:

ARIS SA ENTREPRISE GENERALE
CHE-336.132.586
Ruelle des Ecoliers 6
1441 Valeyres-sous-Montagny

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 10.03.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 28.02.2022

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400 Yverdon-les-Bains

Remarques:

null

But :

tous travaux dans le domaine de la construction, y compris la vente et l'acquisition d'immeubles, ceci à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale et

l'Ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, ainsi que l'importation et l'exportation de tous biens
Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.